

Les Lignes Directrices de Gestion de promotion interne



Le 15 novembre 2021

Préambule

- ❖ Art 19 du décret n°2019-1265 « *Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) visent à apprécier les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents, notamment à travers la **diversité du parcours** et des **fonctions exercées**, **les formations suivies**, **les conditions particulières d'exercice**, attestant de **l'engagement professionnel**, de la capacité d'adaptation et, le cas échéant, de l'aptitude à l'encadrement d'équipes. Ces modalités permettent de prendre en compte les activités professionnelles exercées par les agents, y compris celles intervenant dans le cadre d'une activité syndicale et celles exercées à l'extérieur de l'administration d'origine, dans une autre administration, dans le secteur privé, notamment dans le secteur associatif. »*
- ❖ Un bulletin de participation adressé à toutes les collectivités et tous les établissements affiliés pour participer à des groupes de travail;
- ❖ 60 participants aux groupes de travail, incluant des élus, des représentants du personnel, directeurs, gestionnaires RH;
- ❖ Un questionnaire adressé aux participants sur les critères;
- ❖ Avis favorable à l'unanimité du comité technique départemental du 12 mai 2021;
- ❖ Avis favorable de 18 comités techniques locaux sur 19.

A/ Les conditions particulières d'exercice des missions

A/ Les conditions particulières d'exercice des missions		60pts
Expertise ou encadrement (Dans la limite de 40 points)	NBI (expertise, sujétions, zone géographique, maître d'apprentissage...) sauf encadrement et secrétaire de Mairie	30
	Régisseur sans NBI	5
	Encadrement : - petite équipe (moins de 5 agents)	10
	- intermédiaire (entre 5 et 10)	20
	- important (plus de 10)	30
	Aptitude à occuper des responsabilités d'un niveau supérieur*	10
	Fonction secrétaire de Mairie -2 000hab (uniquement PI cat B)	30
Activités et responsabilités(organigramme lettre d'accompagnement...)	Niveau de responsabilité	10
	Projets menés	10

- ❖ Sur 60 points, la partie la plus importante.
- ❖ NBI : un critère objectif pour évaluer l'expertise et les sujétions particulières;
- ❖ Reconnaissance particulière des régies sans NBI, de l'encadrement et des fonctions de secrétaire de Mairie -2000 hab (pour la promotion à une catégorie B uniquement);
- ❖ Aptitude à occuper des responsabilités d'un niveau supérieur : pour les agents dont le CREP est excellent;
- ❖ Activités et responsabilités : 20 pts attribués par le Président du CDG12 sur l'organigramme, les projets portés par l'agent, la lettre de l'employeur...

B/ L'engagement professionnel

B/ L'engagement professionnel			40pts
Efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs		-excellent -bon -en cours	10 5 3
Qualités relationnelles		-excellent -bon -en cours	10 5 3
PI Cat B	PI Cat A		
Connaissances particulières dans le poste	Compétences professionnelles et techniques	-excellent -bon -en cours	10 5 3
Ponctualité et assiduité	Capacité encadrement/ gestion des collaborateurs	-excellent -bon -en cours	10 5 3
*Si 4 items « excellent », 10 points sur la rubrique « Aptitude à occuper des responsabilités d'un niveau supérieur »			

- ❖ 40 pts sur le CREP;
- ❖ 10 pts supplémentaires si CREP excellent

C/ La prise en compte de la diversité du parcours

C/ La prise en compte de la diversité du parcours		40pts
Expériences professionnelles	-secteur public : 1 point/an	20
Mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes : inclure les congés familiaux	(Toute administration, y compris activité syndicale)	
	-secteur privé (y compris secteur associatif) 1 point/an	6
	-formateur	2
	-tuteur de stage	2
	-maitres d'apprentissage	CfNBI
Ancienneté dans le grade le plus élevé du cadre d'emplois		8
Ancienneté dans le dernier échelon du grade le plus élevé supérieure à 4 ans		2

- ❖ Une partie sur 40 pts ;
- ❖ L'expérience dans le public : 1 pt par an dans la limite de 20 pts;
- ❖ Le privé : 1 pt par an dans la limite de 6 pts;
- ❖ Formateur : auprès d'organismes de formation;
- ❖ Tuteur de stage : stagiaires d'école. A noter : l'agent qui accueille un apprenti perçoit une NBI/cela donne donc 30 pts au titre de la NBI

E/ La motivation

E/ La motivation de l'agent		20pts
Présentation à des concours ou EP	2 points/présentation	6
Admissibilité		8
Examen Professionnel (EP)		20

- ❖ Une partie sur 20 pts ;
- ❖ Présentation à des concours ou EP : sur attestation et pour la promotion demandée, 2 pts par présentation dans la limite de 6 pts;
- ❖ Admissibilité : pour un concours ou examen dans la promotion demandée;
- ❖ Examen pro : 20 pts

F/ Autres critères

F/ Autres critères		20pts
Présentation du dossier pour la PI	5 points/présentation antérieure	15
Ordre de priorité (par la collectivité)	1 ^{er} ou seul dossier	5

- ❖ Une partie sur 20 pts ;
- ❖ Présentation antérieure du dossier à cette promotion : 5 pts par présentation dans la limite de 15 pts;
- ❖ Ordre de priorité : déterminé par l'autorité territoriale. 5 pts pour le 1^{er} ou si un seul dossier présenté à la promotion sur un même grade. Attention, si tous les dossiers sont placés en 1^{er} par la collectivité, ou aucune priorité donnée, alors 0 pt.